

Projet : DAEU LHYFE BESSIERES

Titre de la pièce : PJ n° 62 – Avis relatif aux conditions de remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation – Site Lhyfe de Bessières



	Projet	Numéro de document			Version
	DAEU	PJ 62			Finale
	Historique de relecture				
	Date	Statut	Rédacteur	Contrôleur	Approbateur
	19/12/2024	Approuvé	A. CHAZELAS <i>Lhyfe</i>	S. LACOMBE <i>Lhyfe</i>	A. HAMON <i>Lhyfe</i>

**AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES L'ARRÊT
DEFINITIF DE L'EXPLOITATION DU SITE DE PRODUCTION D'HYDROGENE « LHYFE
BESSIERES » A BESSIERES**

La société dénommée Lhyfe Bessières, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à NANTES (44000), 1 ter mai Pablo Picasso, identifiée au SIREN sous le numéro 913268504 (« **Lhyfe** ») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, a réalisé une installation de production d'hydrogène d'une capacité totale installée de 5 MW sur la commune de Bessières, dans le département de Haute-Garonne, installation appelée « Lhyfe Bessières » (l'« **Installation** »).

Les parcelles d'implantation de l'Installation sont situées sur la commune de Bessières, et figurent au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Adresse	Surface
E	866	LES PRIOUS	00 ha 29 a 95 ca
E	868	LES PRIOUS	00 ha 47 a 32 ca

Au regard du volume des activités qui y seront entreprises, l'Installation relèvera du régime de l'Autorisation au titre de la rubrique 4715 de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. En application du Code de l'Environnement, et notamment de l'alinéa 5 de l'article R.512-46-4, le dossier de demande d'autorisation ICPE de Lhyfe doit être complété par l'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme sur la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'Installation cessera définitivement son activité.

A ce titre,

Je soussigné, Monsieur Cédric MAUREL, Maire de Bessières :

Reconnais avoir été informé des conditions d'installation et de démantèlement du Projet pour lesquelles Lhyfe s'engage à mettre en place les mesures suivantes dès la fin de l'exploitation en cas de cessation d'activité :

- Evacuer et éliminer les produits dangereux et les déchets présents sur le site ;
- Interdire ou limiter l'accès au site ;
- Supprimer les risques d'incendie ou d'explosion ;
- Surveiller les effets de l'installation sur son environnement.

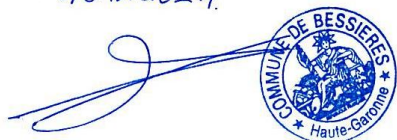
Concernant les installations et équipements fixes ou mobiles construits, Lhyfe m'informe que leurs devenir seront fonctions de leurs reprises ou non dans le cadre du futur usage du site. En tout état de cause, Lhyfe s'engage à restituer ces terrains compatibles avec les règles régissant actuellement l'occupation des sols du site, à savoir celles de la zone 1AUx du PLU communal autorisation le Projet.

L'usage futur du site sera dédié au développement d'une activité industrielle (comme défini dans les points de l'art D 556-1 A), conformément au règlement du PLU communal, ainsi qu'à l'objet de la zone d'activité du Triangle (<https://www.bessieres.fr/activite-economique/>) sur laquelle l'usine est installée.

Ainsi, **j'émetts un avis favorable sur ces conditions de démantèlement et d'usage futur du site.**

Fait à : Bessières

Le : 18.12.2024



La commune de Bessières, représenté par Monsieur Cédric MAUREL en sa qualité de Maire